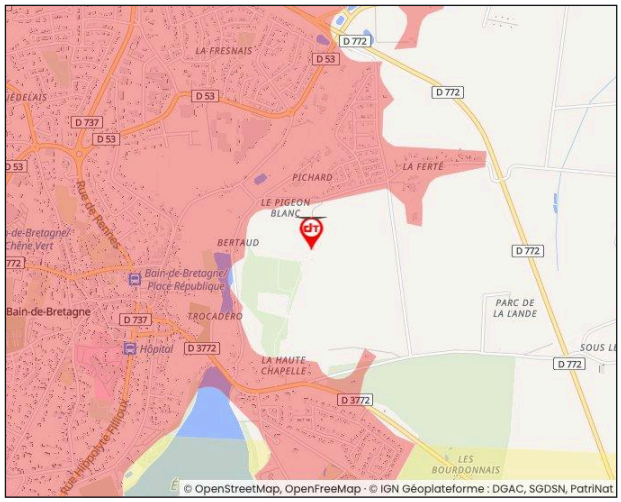
# LE MOULIN DE BERTAUD BAIN DE BRETAGNE

Eau · Ille-et-Vilaine

| | |
|---|---|
| **Coordonnées GPS** | 47.84356, -1.67269 |
| **Altitude** | 98 m |
| **Hauteur maximale** | 120 m max |
| **Accès** | Accès à pied < 1 000 m |
| **Aérodrome le plus proche** | Saint Sulpice des Landes<br>6,2 km, direction S · spot 5 m plus haut |
| **Référence du spot** | 307376 |




Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

## Soleil (heures locales, UTC+01:00)

| Jour | Aube | Lever | Coucher | Crépuscule | Durée du jour | Heure dorée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Sam. 21 nov.** | 07:47 | 08:21 | 17:24 | 17:58 | 9 h 02 | 08:21–09:11 · 16:34–17:24 |
| **Dim. 22 nov.** | 07:48 | 08:23 | 17:23 | 17:57 | 9 h 00 | 08:23–09:12 · 16:33–17:23 |
| **Lun. 23 nov.** | 07:50 | 08:24 | 17:22 | 17:56 | 8 h 57 | 08:24–09:14 · 16:32–17:22 |

## Aérodromes à proximité

| Aérodrome | Type | Distance | Altitude |
|---|---|---|---|
| Saint Sulpice des Landes | Aérodrome | 6,2 km, direction S | 93 m |

## Description

Perché sur la butte de Bertaud, le moulin a été construit au XVIIIème siècle. De type petit pied breton, il a été rehaussé et équipé du système Berton au XIXème siècle. Malheureusement, au bout de 115 ans de répit, il était tombé en ruine. Jean-Pierre Leroux, inspiré par Maître Cornille, le rachète et le restaure ; désormais propriétaire et meunier, il fait tourner les ailes de son moulin. Il produit de la farine de froment, de sarrasin, de seigle mais aussi de la semoule de blé, du gruau, du son, le tout en Agriculture Biologique.

**Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.**

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=307376

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

# Préparer le vol

## Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

## Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

*Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.*

## Liens utiles

**Carte des zones UAS autour du spot :** https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=47.84356&lon=-1.67269
**Bibliothèque du télépilote :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
**Guide DGAC de la catégorie ouverte :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
**Enregistrement et formation (AlphaTango) :** https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
**NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) :** https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

## Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.